

Ne se recyclent pas

Barquettes plastiques, pots de yaourt, pots de crème fraîche, gobelets plastiques ...



Emballages ménagers

Flacons, bidons et bouteilles en plastique, conserves, canettes, aérosols, barquettes en aluminium, briques et cartons d'emballage



Verre

bouteilles, bocaux et pots en verre



Papiers

papiers, journaux, magazines, prospectus, enveloppes blanches



Ce qui change

la semaine du 20 au 24 juin 2011

La collecte en simultané des bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective aura lieu **LES SEMAINES IMPAIRES**, le :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Botz en Mauges	La Pommeraye	Le Mesnil en Vallée	Bourgneuf en Mauges	Beausse
La Chapelle St Florent		St Laurent du Mottay	Montjean sur Loire	St Florent Le Vieil
Le Marillais		St Laurent de La Plaine		

les bacs devront être sortis la veille au soir

MEMO
sur les consignes de collecte

En cas de déchets non compatibles avec la collecte des déchets ménagers (déchets végétaux gravats, verre, papiers ...)

OU En cas de non respect de l'emplacement

Votre bac sera refusé à la collecte et l'erreur sera signalée par cette étiquette



Le Sirdomdi

Maison de Pays - BP 50048
49602 BEAUPRÉAU Cédex
Tél. 02 41 71 77 55
E-mail : sirdomdi@paysdesmauges.fr
Site : www.sirdomdi.com

le Sirdomdi est labellisé



Les Partenaires



Conception & Impression : HUBBO TPEO - Tél. 02 40 98 70 52 - www.monotypo.com
Impression : PEVEW Imprimeur - 91 Launay des Aulais - Tél. 02 40 83 55 09 - Document imprimé sur papier recyclé certifié FSC - PEFC

Le Sirdomdi



A partir du 20 JUIN 2011

Collecte robotisée des emballages ménagers recyclables

Guide d'utilisation du bac roulant pour la collecte sélective en zones non agglomérées



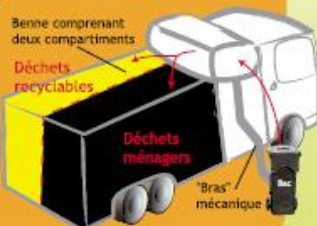
PUBLIC CONCERNÉ :
Les habitants de la Communauté de Communes du Canton de St Florent Le Vieil



A partir du 20 juin prochain, le **Sirdomdi** va mettre en place un nouveau système de collecte des emballages ménagers recyclables sur l'ensemble des zones non agglomérées de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux : **La collecte robotisée des bacs jaunes.**



C'est la raison pour laquelle nous venons de mettre à votre disposition un bac roulant équipé d'une collerette. Un camion benne spécifique muni d'un «bras» mécanique viendra ensuite collecter en simultané votre bac à ordures ménagères et votre bac jaune.



Comment utiliser mon bac roulant jaune ?

A QUI APPARTIENT LE BAC ROULANT ?

Au **Sirdomdi**, mais le bac qui m'est confié porte un numéro d'identification et un autocollant pour inscrire mon adresse. ce bac est doté d'une puce électronique qui va permettre au **Sirdomdi** de faire des études statistiques.

Contrairement au bac NOIR de collecte des ordures ménagères, les levées de ce nouveau bac JAUNE NE SONT PAS FACTURÉES.

QUE DOIS-JE METTRE DANS MON BAC ROULANT JAUNE ?

Les déchets recyclables (flacons et bouteilles en plastique, briques alimentaires, cartonnettes, boîtes métalliques, ...)

ET NE PAS METTRE ?

Les ordures ménagères non recyclables ⇒ Je les dépose dans mon bac noir.

Les papiers, journaux, magazines, enveloppes ⇒ Je les dépose dans les colonnes bleues.

Les déchets végétaux et tontes de gazon, les gravats, les produits dangereux, les piles, les néons, les encombrants ... ⇒ Je les apporte à la déchèterie.

Si le bac contient ces déchets, il ne sera pas collecté.

QUE FAIRE AVANT LA COLLECTE ?

Je sors les bacs la veille au soir pour être sûr qu'ils seront bien collectés le lendemain.

Je respecte l'emplacement matérialisé par ce symbole

En JAUNE pour les bacs à couvercle jaune pour les déchets recyclables, En BLANC pour les bacs noirs à ordures ménagères.



QUE FAIRE APRÈS LA COLLECTE ?

Je ne laisse pas mes bacs sur l'accotement, j'en suis responsable, Je les rentre après la collecte et je les nettoie si nécessaire.

QUE FAIRE EN CAS DE VOL OU DE VANDALISME ?

Je contacte le **Sirdomdi** qui procédera au remplacement du bac sur présentation d'une déclaration de vol ou de vandalisme effectuée auprès de la gendarmerie.

Consignes de collecte des bacs roulants pour les ordures ménagères

Un bac mal orienté sera refusé à la collecte

Je présente mes bacs côté habitation, sur l'accotement ou le trottoir, face aux marquages BLANCS pour les bacs noirs et aux marquages JAUNES pour les bacs jaunes :



Bacs à l'envers

Je regroupe les bacs noirs ensemble et les bacs jaunes ensemble, et je les espace de 25 cm environ :



Bacs espacés



Bacs trop serrés et alternés



Attention DANGER: bac décalé et sur la route.

et pour les emballages recyclables :

Je ne dépose pas de sacs poubelle à côté des bacs, ils ne seront pas collectés :



Sacs à côté des bacs

Je ne place pas les bacs les uns derrière les autres, ils ne seront pas collectés :



Bacs jaunes devant les bacs noirs

Je ne présente pas mes bacs trop près d'un obstacle (poteau, lampadaire, haie, clôture, véhicule...), sinon la collecte sera impossible :



Bac trop proche du poteau

Bac trop proche de la haie



Je n'attache pas de sac ou tendeur autour de mon bac :



En cas de fête ou événement exceptionnel générant davantage de déchets, je contacte le **Sirdomdi** au **02 41 71 77 55**.

LORS DE MON DÉMÉNAGEMENT, pour me désabonner du service, et ne plus être soumis à la redevance incitative pour ce logement, je remplis le formulaire de déménagement sur le site : www.sirdomdi.com, ou je contacte **Sirdomdi**.

Les bacs étant attribués à une adresse, et non aux personnes, laissez-les dans le logement.

LORS DE MON EMMÉNAGEMENT, je remplis le formulaire d'emménagement sur le site : www.sirdomdi.com, ou je contacte le **Sirdomdi** afin de m'abonner au service, sans quoi les bacs présentés à la collecte ne seront pas collectés.

Renseignements

- mon bac a besoin d'une réparation,
- en cas de déménagement,
- Pour des informations complémentaires, J'appelle le **Sirdomdi** et je me munis de mon numéro de bac à 6 chiffres (présent sous les poignées).